

Formulaire de demande de subvention
d'INVESTISSEMENT
Associations sportives

Les dossiers devront parvenir impérativement à la Communauté de Communes du Haut-Poitou **avant le 15 Janvier 2024**

Par voie postale : 10 Avenue de l'Europe 86 170 Neuville de Poitou

Par mail : y.bergeron@cc-hautpoitou.fr

Téléphone : 05 49 51 93 07

Ce formulaire est le formulaire de demande de subvention d'INVESTISSEMENT. Pour toute autre demande de subvention, merci de retourner sur le site internet de la Communauté de Communes.

Demande au titre d'un **INVESTISSEMENT** de l'association

Nom statutaire de l'association :

Nom de l'investissement :

Montant de la demande : €

Pièces à fournir :

- Récépissé de déclaration en préfecture (pour une première demande ou en cas de modification statutaire)
- Statuts de l'association (pour une première demande ou en cas de modification statutaire)
- Un devis comprenant les détails et le montant de l'investissement
- Le compte de résultat détaillé de la saison écoulée (2022/2023)
- RIB
- Assurance (responsabilité civile)
- Bilan moral et financier de l'association,
- Formulaire type de demande de subvention

Mon association est-elle éligible à une subvention de la Communauté de Communes ?

La Communauté de Communes du Haut-Poitou définit les associations sportives comme :
« Associations affiliées à une fédération reconnue par le ministère de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. »

Si votre association ne remplit pas cette première condition, elle n'est pas éligible à une subvention de la part de la Communauté de Communes au titre de son fonctionnement, d'un investissement, ou d'une manifestation sportive.

Pour prétendre à l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement, l'association doit :

- Avoir transmis le formulaire de demande dûment complété dans les délais impartis
- Être déclarée en Préfecture conformément à la loi du 01/01/1901
- Être immatriculée auprès de l'INSEE (avoir un n° SIREN)
- Être affiliée à une fédération sportive agréée par le Ministère en charge des sports

Au-delà de ces critères d'éligibilité, un règlement des demandes de subventions de la Communauté de Communes comprenant l'ensemble des critères observés pour l'octroi d'une subvention est consultable sur le site internet de la Communauté de Communes (<https://cc-hautpoitou.fr/vivre/sport/>) dans la rubrique *Vivre* puis dans l'onglet *Sport*.

Formulaire de demande de subvention d'INVESTISSEMENT



1 Identification de l'association :

- Fédération reconnue par le ministère de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale à laquelle l'association est affiliée :

.....
.....

- Objet statutaire :

.....
.....
.....

- Numéro SIREN :

- Date de déclaration en Préfecture : le à

- Numéro du récépissé de déclaration en préfecture (NRA) :

- Adresse du siège social :

.....

- Nom et Prénom du président ou de la personne chargée du dossier au sein de l'association :

.....

- Adresse mail du président ou de la personne chargée du dossier au sein de l'association :

.....

- Numéro de téléphone du président ou de la personne chargée du dossier au sein de l'association :

.....



Finances de l'association :

- L'association perçoit-elle une subvention annuelle de fonctionnement de la part de la Commune sur laquelle elle évolue ?

- Oui
- Non

Si oui,

Montant :

Nom de la Commune :

- L'association perçoit-elle une subvention d'investissement de la part de la Commune sur laquelle elle évolue ?

- Oui
- Non

Si oui,

Montant :

Nom de la Commune :

Nom de l'investissement :

- L'association percevait-elle une aide de fonctionnement ou d'investissement de la communauté de communes en 2023 ?

- Oui
- Non

Si oui, montant :

Si oui, nom de l'investissement :

